

# CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



World Health  
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 15.3 de l'ordre du jour

CX/CAC 17/40/18

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

40<sup>e</sup> session, CICG

Genève (Suisse), 17-22 juillet 2017

### FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS DU CODEX

Rapport annuel 2016

#### A. INTRODUCTION

Le nouveau Fonds fiduciaire du Codex FAO/OMS a été créé en 2016 afin d'aider les pays à se doter de capacités nationales fortes, solides et durables pour s'engager dans le Codex. Le document de constitution du nouveau Fonds fiduciaire du Codex peut être consulté dans les six langues sur le site Web du Fonds fiduciaire 2 (CTF2) à l'adresse [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/food-standard/codextrustfund/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/). Le Fonds fiduciaire du Codex contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1 (Éliminer la pauvreté), 2 (Éliminer la faim), 3 (Santé et bien-être), 8 (Travail décent et croissance économique), 12 (Consommation et production durables), et 17 (Partenariats pour le développement durable). Le cadre de résultats du Fonds fiduciaire du Codex, précisant l'objectif, les réalisations, les produits et les activités du projet, est présenté ci-dessous.

Le présent rapport porte sur l'année 2016, première année d'existence du nouveau Fonds fiduciaire du Codex. Il met en lumière les principales réalisations et les enseignements clés tirés au cours de la première année, et propose un résumé des aspects techniques, opérationnels et financiers des activités du Fonds fiduciaire du Codex en 2016.

#### Cadre de résultats

<b>Objectif du projet</b>	
Engagement durable dans le Codex des pays en développement et des pays dont les économies sont en transition	
<b>Réalisation</b>	
Augmentation des capacités des pays en développement et des pays dont les économies sont en transition à s'engager dans le Codex	
<b>Produits</b>	
Meilleure connaissance du Codex parmi les responsables politiques/décideurs et experts	Amélioration des capacités techniques des administrations nationales pour un engagement efficace dans le Codex
<b>Activités</b>	
Ensembles d'activités pluriannuelles accordés aux pays dont la demande de soutien a été retenue	Renforcement des capacités destiné à des groupes de pays afin de répondre aux questions fréquentes

## B. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016

Le nouveau Fonds fiduciaire du Codex FAO/OMS a été créé, lancé et est devenu pleinement opérationnel en 2016. La transition entre le premier Fonds fiduciaire du Codex et le nouveau Fonds s'est faite sans heurts, toutes les mesures de transition ayant été préparées en 2015, de sorte que le nouveau Fonds fiduciaire puisse entrer en service le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- mise en place des modalités d'une supervision et d'une orientation stratégique efficace du Fonds fiduciaire 2 par la FAO et l'OMS ;
- mise en place des modalités de contribution technique de la FAO/l'OMS ;
- publication du document de constitution du Fonds fiduciaire 2 ;
- définition de nouvelles tâches pour le Secrétariat ;
- refonte et lancement du site Web du Fonds fiduciaire du Codex.

L'année a été marquée par un certain nombre de réalisations et d'étapes :

- Toute la documentation pour le Fonds fiduciaire 2 a été établie et mise à disposition sur le site Web. Du fait des changements apportés à l'objectif et à la portée du Fonds fiduciaire du Codex, tout un ensemble de documents et de supports nouveaux, destinés à l'information et à l'usage des pays, ont dû être élaborés. On trouvera ci-après quelques-uns des documents, en cinq langues, qui pouvaient être consultés sur le site Web du Fonds fiduciaires en février 2016, et utilisés (voir [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/food-standard/codextrustfund/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/)).
  - Outil de diagnostic FAO/OMS pour l'évaluation de l'état du programme national du Codex (outil de diagnostic du Codex). Cet outil a pour objectif d'offrir un cadre pour les pays afin qu'ils mènent à bien une auto-évaluation de l'état actuel du programme national du Codex. L'outil a été élaboré pour aider les pays susceptibles de bénéficier d'un soutien au titre du Fonds fiduciaire 2 à établir et à soumettre leurs demandes, mais il peut aussi être utile à tous les pays souhaitant faire le point sur les activités Codex menées dans leur pays.
  - Supports d'orientation et de formulation des demandes. Il s'agit notamment des formulaires individuel et collectif de candidature, des directives pour la soumission des demandes et des questions fréquemment posées.
- Toutes les structures de gouvernance ont été établies et fonctionnent. Les quatre organes qui constituent la structure de gouvernance ont été mis en place et sont devenus pleinement opérationnels en 2016. Les mandats complets et la composition des différents organes figurent dans le document de projet du CTF2. Les administrateurs techniques et les gestionnaires de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex sont pleinement engagés auprès de ces structures et les soutiennent pour assurer une gestion et un fonctionnement optimaux du CTF2. Ce partenariat unique améliore la prestation des activités et l'exécution du programme du Fonds fiduciaire du Codex, et permet d'établir des liens entre les réseaux de la FAO et de l'OMS et les programmes de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial et d'exploiter leur potentiel, favorisant ainsi la démultiplication des efforts pour permettre un engagement complet et efficace de tous les pays au Codex.
  - Le **Comité directeur** a été établi en janvier 2016 et a tenu sa première réunion le 3 février 2016. Il a tenu 12 réunions en 2016. Des comptes rendus succincts de toutes les réunions peuvent être consultés à l'adresse [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/food-standard/codextrustfund/en/index2.html](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/index2.html) (en anglais).

- Le **Groupe d'examen technique** a été mis en place en avril 2016 en prévision des demandes de soutien du premier cycle. Le Groupe a tenu plusieurs réunions pour mener à bien l'évaluation des demandes de soutien, et soumettre ses recommandations au Comité directeur. Le Groupe d'examen technique a aussi mené à bien la rédaction des commentaires écrits transmis en retour aux pays demandeurs.
- Le **Groupe consultatif** a été créé en avril 2016. La première réunion a eu lieu le 22 juin et la deuxième réunion le 1<sup>er</sup> septembre. Les rapports de ces réunions peuvent être consultés à l'adresse [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/food-standard/codextrustfund/en/index2.html](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/index2.html).
- Le **Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex**, qui se compose de deux membres du personnel, l'un de la catégorie professionnelle, l'autre de la catégorie des services généraux, a assuré la transition et adapté son travail pour satisfaire les besoins du nouveau Fonds fiduciaire du Codex.
- Le premier cycle de demandes s'est achevé avec succès. Le premier cycle de demandes a été lancé le 8 mars 2016 avec 103 pays pouvant présenter une demande (voir l'annexe 1 pour la liste des pays satisfaisant aux critères). La date limite de présentation des demandes dans le système en ligne était le 3 mai 2016. Quarante et une demandes ont été soumises en ligne dans ce délai. Parmi celles-ci, 38 ont satisfait aux critères de présélection et ont été envoyées au Groupe d'examen technique pour une évaluation complète. Le Comité directeur a décidé que quatre demandes étaient suffisamment solides pour être soutenues dès ce premier cycle. On pourra trouver des informations complètes sur le premier cycle de demandes à l'annexe 2.
- Séances d'information proposées pour aider les pays à établir des demandes solides. Les séances d'information ont eu lieu lors des quatre comités de coordination régionaux FAO/OMS qui se sont tenus en 2016 pour fournir des informations sur la portée, la finalité et les activités du nouveau Fonds fiduciaire du Codex et aider les pays à utiliser l'outil de diagnostic du Codex et à établir des demandes solides. Une séance d'information « virtuelle » et des jeux de diapositives en cinq langues sont disponibles sur le site Web du Fonds fiduciaire.

## C. SUIVI ET ÉVALUATION

Les travaux sur un cadre de suivi et d'évaluation pour le nouveau Fonds fiduciaire du Codex ont débuté en 2016 et sont actuellement en cours d'achèvement. Le cadre repose sur les meilleures pratiques dans ce domaine et sur les enseignements tirés d'autres organisations et programmes, et de la littérature. Le cadre s'inspire de l'expérience acquise lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation pour le premier Fonds fiduciaire du Codex, dans le but d'assurer la continuité du processus tout en adaptant le cadre à la nouvelle finalité et structure du CTF2.

Au cours de 2016, le suivi s'est attaché à déterminer comment les différentes structures, les divers processus et procédures avaient fonctionné au cours de la première année de fonctionnement, ainsi qu'à évaluer le processus de demande et de sélection. Sur la base de la réflexion menée, nous pouvons partager les enseignements suivants :

### ***Que nous a appris cette première année du Fonds fiduciaire 2 (CTF2) ?***

Fonctionnement des structures de gouvernance du CTF

- D'une manière générale, les structures de gouvernance en place pour le Fonds fiduciaire du Codex sont apparues comme étant efficaces et il n'est pas prévu de les changer.
- La composition et les modes opératoires du Comité directeur sont adaptés à leur objectif et le Comité directeur fonctionne bien.
- La composition du Groupe d'examen technique, limitée à trois personnes, s'est traduite par une lourde charge de travail pour mener à bien l'évaluation technique et l'examen des 38 demandes pour le cycle 1 dans le temps limité imparti. La tâche du Groupe a consisté en outre à donner des informations en retour à chaque demandeur sur les questions à prendre en compte s'il souhaite présenter une nouvelle demande de soutien au CTF2. Le Comité directeur étudie actuellement les moyens de remédier à ce problème.
- Certains membres du Groupe consultatif ont fait savoir qu'ils n'ont toujours pas bien saisi leur rôle en tant que membres de ce Groupe, mais tous sont motivés et le Comité directeur juge leur avis et leur contribution utiles. Le Groupe consultatif s'est avéré être un bon moyen d'améliorer la transparence du CTF, ainsi que de communiquer avec différents groupes de parties prenantes.
- Le Secrétariat a assuré une transition sans heurts pour répondre aux besoins du nouveau Fonds fiduciaire du Codex, tout en produisant les rapports consécutifs à la clôture du premier Fonds fiduciaire du Codex. Lors de la création du nouveau Fonds fiduciaire, il est apparu que davantage de travaux techniques seraient nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins du programme, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités des pays, et que par conséquent, il serait essentiel de renforcer les capacités techniques du Secrétariat. Les niveaux de financement ne permettaient pas ce renforcement technique en 2016, et la faiblesse persistante des niveaux de financement rend peu probable le recrutement en 2017. Le personnel de la FAO/l'OMS aux niveaux du Siège, des régions et des pays, s'est efforcé de combler ce manque, mais cela ne pourra pas être viable à long terme, au fur et à mesure que davantage de pays bénéficieront d'un soutien et que la demande en encadrement et assistance techniques progressera notablement. La situation s'est aggravée en 2016 et 2017, avec un certain nombre de vacances de poste dans le domaine de la sécurité alimentaire et du Codex dans les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS.

#### Processus de demande de soutien et mise en œuvre dans les pays

- *Information sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex et « appel à la soumission des demandes »* – à en juger par le nombre de demandes reçues, les informations mises à disposition concernant le processus de demande et les voies de communication utilisées semblent avoir bien fonctionné. Un certain nombre de pays ont fait savoir que le temps imparti pour la soumission des demandes pour le cycle 1 était court.
- *Qualité des demandes* – de nombreux pays satisfaisant aux critères apprennent actuellement comment préparer des demandes solides en utilisant un cadre basé sur les résultats et cela a eu un impact sur la qualité des demandes au cours du premier cycle. Les pays se sont dits satisfaits des séances d'information ainsi que des autres efforts déployés par la FAO/l'OMS et le Secrétariat du Fonds fiduciaire pour aider les pays à comprendre comment utiliser l'outil de diagnostic du Codex et établir des demandes solides.
- *Outil de diagnostic et formulaires de demande* – la plupart des pays formulant une demande ont utilisé l'outil de diagnostic du Codex correctement et constaté qu'il était utile. Certains pays ont fait remarquer que la réalisation du diagnostic était un long processus et nécessitait de nombreuses

consultations avec les parties prenantes au niveau national. Le Groupe d'examen technique recommande que les formulaires de demande soient simplifiés, en particulier pour réduire les doubles emplois, être plus faciles à utiliser par les pays, et à évaluer par le Groupe d'examen technique. Des moyens d'améliorer la qualité et la comparabilité des budgets soumis avec les formulaires de demande sont également à l'étude.

- *Évaluation des demandes* – Malgré les contraintes temporelles mentionnées ci-dessus, le processus d'évaluation s'est déroulé relativement aisément. Le Groupe d'examen technique a effectué un bilan des « enseignements tirés » qui fait partie intégrante du présent rapport.
- *Observations transmises en retour aux pays demandeurs* – la plupart des pays demandeurs se sont félicités des observations écrites qu'ils ont reçues du Fonds fiduciaire du Codex, un petit nombre d'entre eux souhaitant qu'elles soient encore plus détaillées.
- *Passer de la demande à la mise en œuvre*
  - Six à sept mois ont été nécessaires pour passer de l'annonce des demandes retenues à la mise au point finale des documents de projet récapitulatifs et au lancement de la mise en œuvre dans les premiers pays. Même si ce temps sera toujours propre à chaque pays, la FAO/l'OMS et le Secrétariat du Fonds fiduciaire étudieront les moyens de le réduire.

### Financement

- Le Fonds fiduciaire du Codex a été en mesure de passer à la phase opérationnelle en 2016, en lançant un premier cycle de soumission de demandes, et il est en mesure de financer les activités dans les quatre pays sélectionnés pour bénéficier d'un soutien au cours de ce premier cycle.
- Les niveaux de financement n'ont pas augmenté (depuis le CTF1), à l'exception des contributions de l'Allemagne et des Pays-Bas (contribution non arrêtée définitivement au moment de la rédaction de ce document).
- La capacité de planification à moyen terme avec un financement durable (par exemple sous la forme d'engagements pluriannuels) n'a pas progressé.
- Les donateurs semblent soucieux de soutenir le CTF2 mais le financement n'a pas toujours suivi les manifestations orales de soutien.
- Le Fonds fiduciaire du Codex a vu le jour en 2017 avec un déficit de financement substantiel au regard des prévisions initiales de financement nécessaire figurant dans le document de projet fondateur.

### Dialogue sur le financement

Le premier dialogue sur le financement du Fonds fiduciaire du Codex s'est tenu le 12 avril 2016 en marge de la réunion du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP). Quelque 47 pays et organisations membres du Codex y ont participé, ainsi que plusieurs organisations ayant le statut d'observateurs. Ce dialogue était organisé par la FAO/l'OMS, le secrétariat du Codex et le Fonds fiduciaire du Codex avec les objectifs suivants :

- 1) Mettre en exergue le déficit de financement actuel du Fonds fiduciaire du Codex et ses conséquences sur l'entrée en vigueur de la phase opérationnelle du CTF2 (par exemple, s'agissant du soutien apporté aux pays/groupes de pays dont les dossiers ont été acceptés).
- 2) Échanger avec les pays membres du Codex sur la façon d'améliorer la prévisibilité et la durabilité du financement sur 3 à 5 ans.

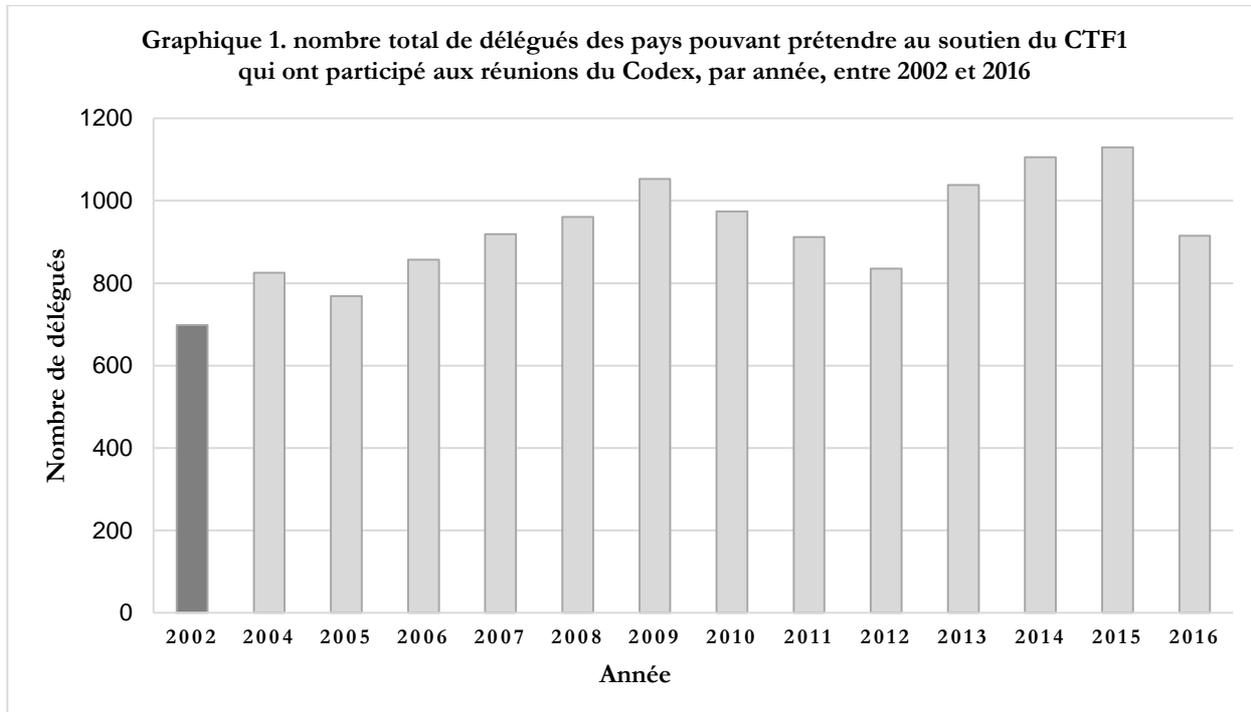
Lors de cette session, les participants ont débattu de quatre grandes questions :

- 1) Quels principaux arguments utiliser auprès des différents secteurs pour obtenir leur soutien au Fonds fiduciaire du Codex ?
- 2) Comment augmenter le montant des contributions ?
- 3) Comment augmenter la visibilité du financement sur 3 à 5 ans au moyen de contributions pluriannuelles ?
- 4) Comment élargir la base des donateurs ?

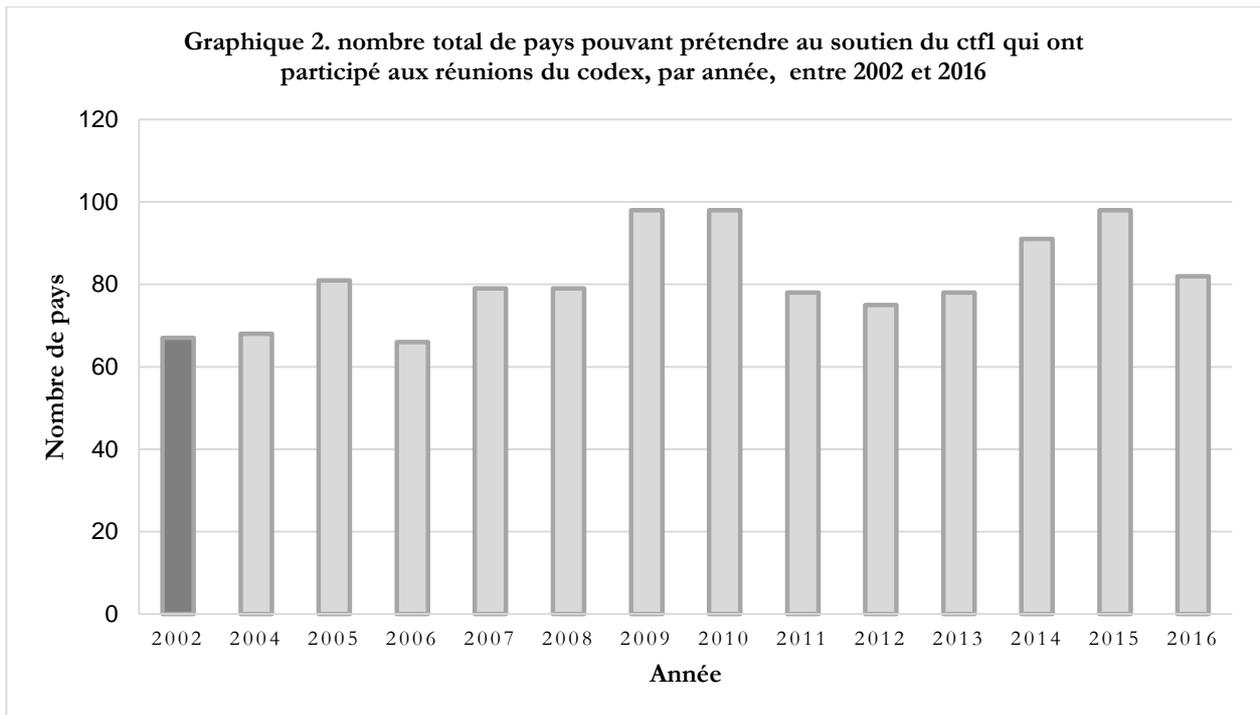
Les participants ont mis en évidence différentes mesures que les pays/organisations pourraient prendre à l'avenir. Même si le dialogue sur le financement n'a pas produit de résultats immédiats en 2016, il faut espérer que les pays et les organisations poursuivront leurs efforts.

### ***Suivi de l'impact du Fonds fiduciaire 1 (CTF1) sur la participation aux réunions du Codex en 2016***

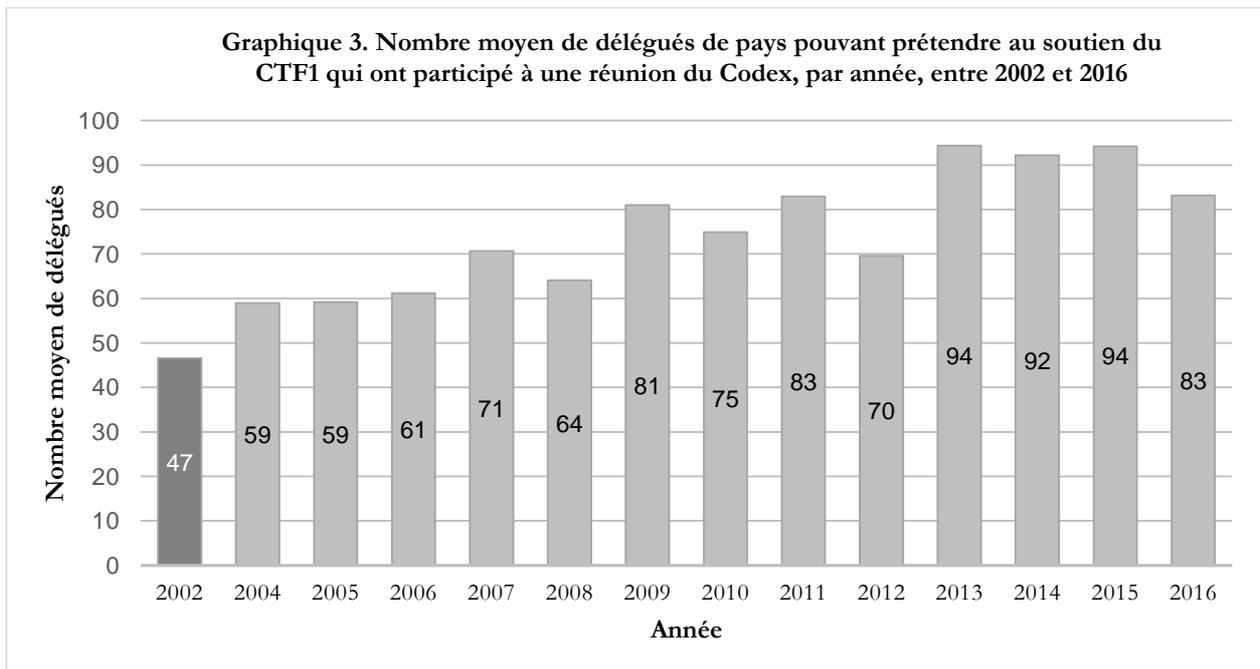
Dans l'analyse qui suit, les chiffres pour 2002 sont utilisés comme données de référence, avant que le CTF1 ne commence à apporter son soutien aux pays satisfaisant aux critères requis. Ils servent de repère pour évaluer les chiffres obtenus après la clôture du CTF1.



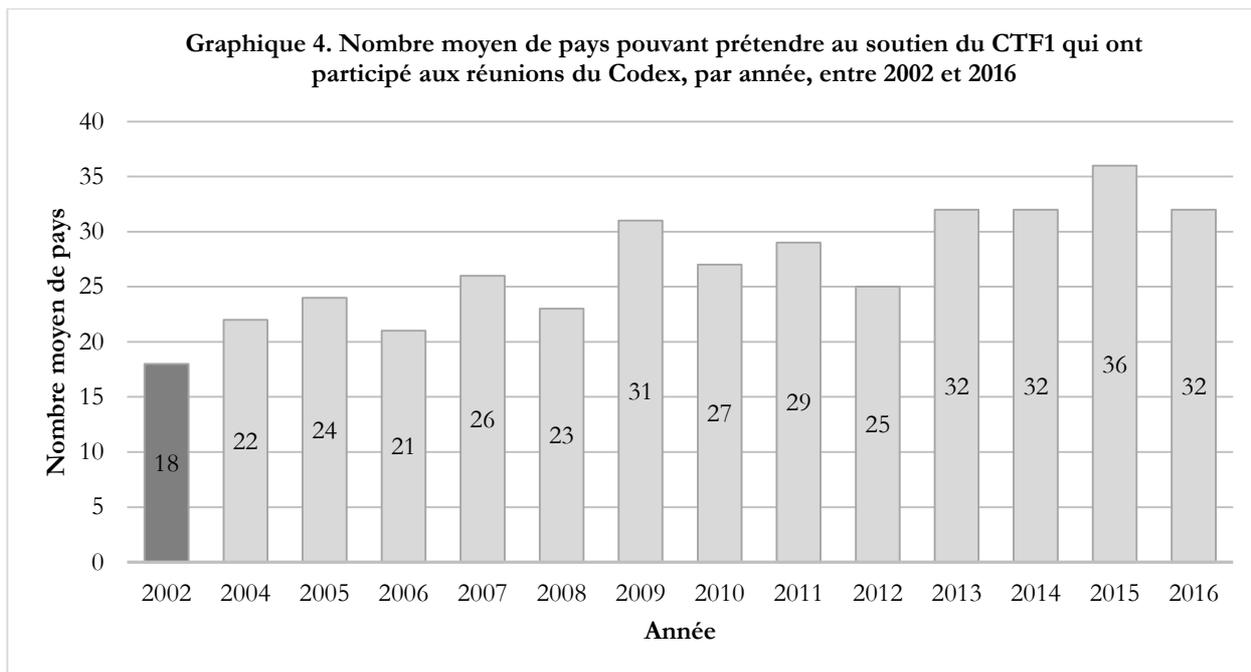
Le Graphique 1 montre que, bien qu'il y ait eu une légère baisse du nombre de délégués de pays pouvant prétendre au soutien du CTF1 qui ont participé aux réunions du Codex en 2016, un niveau élevé de participation a été maintenu même après la dissolution progressive du CTF1. Il est possible que la baisse constatée en 2016 soit due au nombre plus faible de réunions du Codex prévu cette année-là.



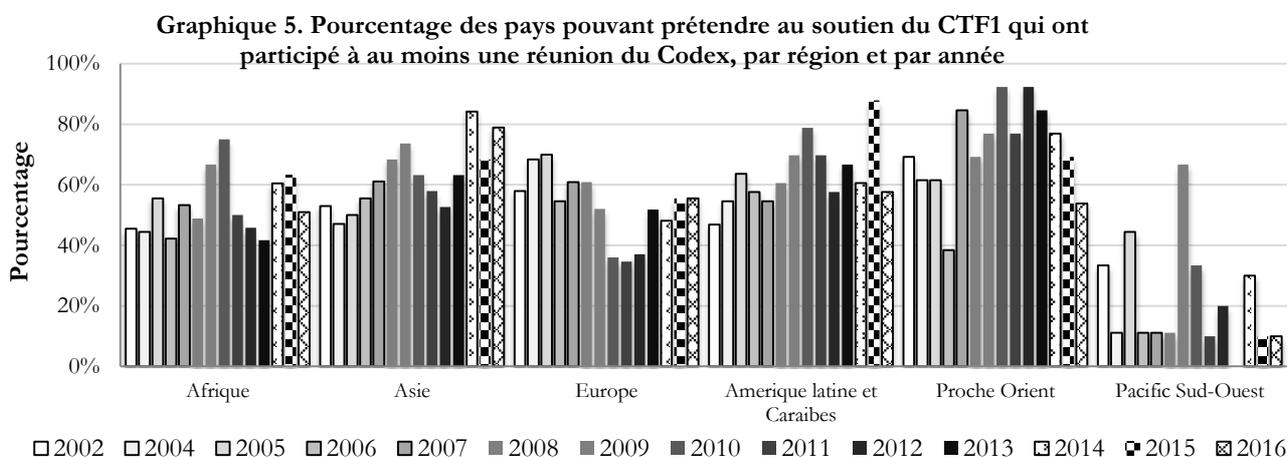
Le Graphique 2, semblable au graphique 1, montre que le nombre de pays pouvant prétendre au soutien du CTF1 qui ont participé aux réunions du Codex suit une évolution identique au cours de la période 2004-2016.



Ce graphique montre que le nombre moyen de délégués venant de pays pouvant prétendre au soutien du CTF1 qui ont participé à une réunion du Codex a progressé de manière relativement régulière depuis que le CTF1 a été lancé en 2004, avec un nombre moyen de délégués supérieur à 90 pour les années 2013-2015. Ce nombre a diminué pour s'établir à 83 délégués participant à une réunion du Codex en 2016, première année au cours de laquelle le CTF1 n'a plus soutenu aucun participant, mais la tendance reste positive.



Le nombre moyen de pays pouvant prétendre au soutien du CTF1 qui ont participé aux réunions du Codex a régulièrement progressé depuis 2002. Avant le début du CTF1, seuls 18 pays en développement et en transition en moyenne participaient aux réunions du Codex. Ils sont désormais plus de 30.



Ce graphique montre qu'il existe des différences considérables entre les régions dans l'évolution du pourcentage de pays pouvant bénéficier du CTF1 qui participent à au moins une réunion du Codex chaque année.

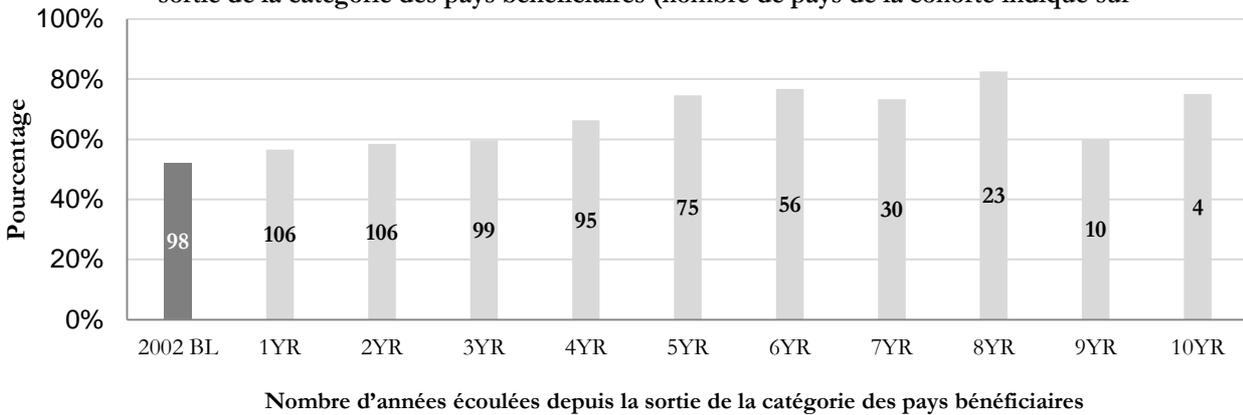
On repère 3 groupes distincts :

- 1) Les régions de l'Afrique, de l'Asie, et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont bénéficié du CTF1 et enregistré le pourcentage le plus élevé de participation au cours des années intermédiaires du CTF1 (2009-2010). Un deuxième pic de participation a été observé au cours des dernières années du Fonds (2014-2015).

2) En Europe, le tableau est différent puisqu'il n'y a pas eu de pic de participation au cours des années intermédiaires du CTF1 mais une certaine augmentation au cours des dernières années (2013-2015), qui s'est maintenue en 2016.

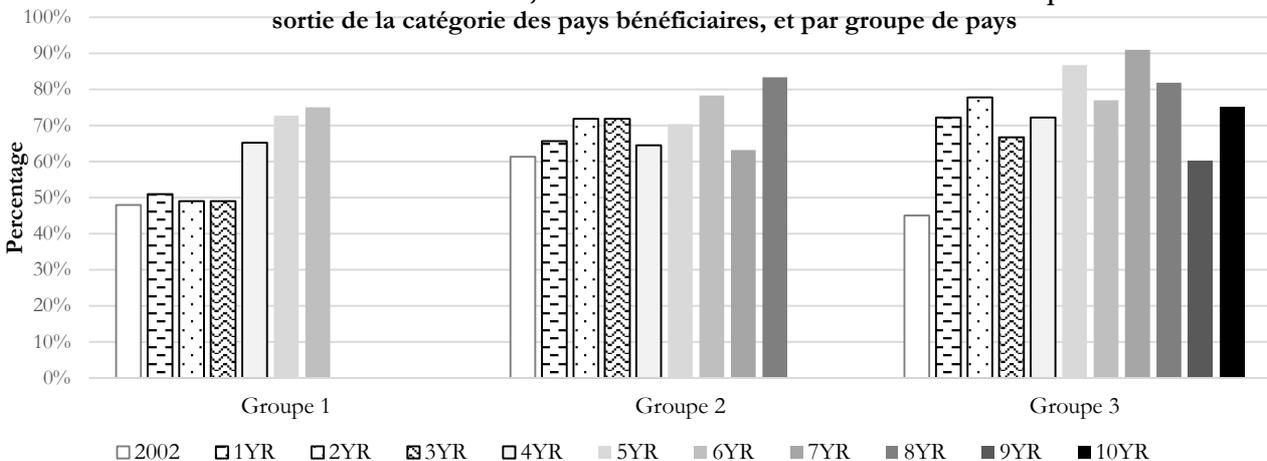
3) Pour la région du Proche-Orient, il y a eu une participation maximale entre 2007 et 2012 mais elle a diminué régulièrement depuis. Dans la région du Pacifique Sud-Ouest, l'évolution est irrégulière avec des niveaux plus élevés au cours de certaines années et certaines similitudes avec la région du Proche-Orient, mais aucune tendance claire. Dans ces deux régions, le nombre des pays remplissant les critères pour bénéficier du soutien était limité.

**Graphique 6. Pourcentage des pays ne bénéficiant plus du soutien du CTF1 participant à au moins une réunion du Codex, en fonction du nombre d'années écoulées depuis la sortie de la catégorie des pays bénéficiaires (nombre de pays de la cohorte indiqué sur**



Ce graphique montre une augmentation régulière du pourcentage des pays ne bénéficiant plus du soutien qui participent à au moins une réunion du Codex au cours des années suivant leur sortie de la catégorie des pays bénéficiaires. Les 5e, 6e, 7e et 8e années affichent les pourcentages les plus élevés, entre 75 et 83 %, et témoignent des effets positifs, latents (à moyen terme) du soutien du Fonds fiduciaire. Les pays ayant atteint les 9e et 10e années après leur sortie de la catégorie des pays bénéficiaires sont très rares, aussi les taux de participation devront-ils être suivis au cours du temps, les chiffres progressant dans les dernières années.

**Graphique 7. Pourcentage des pays ne bénéficiant plus du soutien du CTF1 participant à au moins une réunion du Codex, en fonction du nombre d'années écoulées depuis la sortie de la catégorie des pays bénéficiaires, et par groupe de pays**



Le graphique 7 présente les mêmes informations que le graphique 6 mais les pays sont regroupés suivant les critères utilisés dans le cadre du CTF1.1

Pour le groupe 1, l'effet du CTF1 n'a pas été visible au cours des trois premières années qui ont suivi la sortie de la catégorie des pays bénéficiaires, le niveau de participation étant le même que le niveau de référence de 2002. À partir de la quatrième année, une augmentation significative a été observée, qui est ensuite devenue régulière.

Dans les pays du groupe 3, l'augmentation de la participation a été immédiate dès la première année, ce qui semble indiquer que les pays de ce groupe ont été davantage réceptifs au soutien du CTF1. On constate une légère tendance globale à la hausse et des pourcentages élevés de participation entre les 5e et 8e années après la sortie de la catégorie des pays bénéficiaires.

Pour le groupe 2, le tableau se situe quelque part entre les groupes 1 et 3. Avec pour point de départ un niveau de référence relativement élevé de 61 % en 2002, les pays du groupe 2 ont des pourcentages globaux de participation à au moins une réunion du Codex élevés par année, avec un sommet de 83 % dans la 8ème année après la sortie de la catégorie des pays bénéficiaires.

#### **D. INFORMATIONS ACTUALISÉES CONCERNANT LE PROJET FAO/OMS SUR LES DONNEES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (lancé dans le cadre du CTF1)**

En décembre 2015, le premier Fonds fiduciaire du Codex a signé une convention de délégation avec la Commission européenne pour mener à bien un projet visant à augmenter le volume de données sur la consommation alimentaire individuelle et à les harmoniser en vue de l'évaluation de l'exposition dans certains pays de la Région Asie du Codex membres de l'ASEAN. Le lancement du projet était prévu pour 2014, en tant qu'activité visant à appuyer le mandat du premier Fonds fiduciaire du Codex dans le domaine de l'amélioration des contributions scientifiques et techniques au Codex, mais a été retardé du fait de la prolongation des discussions sur le financement.

Le projet a pour objectif d'améliorer l'évaluation de l'apport nutritionnel et de l'exposition aux agents chimiques et biologiques présents dans les aliments, afin de contribuer à l'élaboration de normes nationales et internationales. Le projet a débuté en janvier 2016 et se terminera en décembre 2017. Des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS au Siège assurent l'encadrement du projet dans le domaine technique et celui de la gestion.

Les activités menées entre mai et décembre 2016 sont présentées ci-dessous :

*Enquête sur la consommation alimentaire en République démocratique populaire lao :*

- la méthodologie de l'enquête en République démocratique populaire lao a été définie. Les basses terres du nord, les hautes terres du centre et du sud, et le couloir du Mékong ont été sélectionnés à l'aide d'un échantillonnage aléatoire et par grappes, stratifié, à plusieurs degrés, reposant sur la large diversité des régions du pays en termes de climat et d'agriculture ;

---

<sup>1</sup> Groupe 1 = PMA et autres pays à faible revenu. Groupe 2 = Pays à revenu intermédiaire avec un indice de développement humain faible, moyen ou élevé. Groupe 3 = Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ayant un indice de développement humain moyen ou élevé.

- les aliments consommés (groupes d'aliments) ont été établis sur la base des schémas de consommation alimentaire des populations en République démocratique populaire lao et des tables relatives aux assortiments de plats locaux ;
- la première campagne de collecte des données (saison des pluies) a été menée au cours de la période allant du 25 septembre au 15 décembre 2016. Environ 1021 personnes ont répondu à l'enquête et les données obtenues ont été saisies et enregistrées en utilisant le système mondial (FoodEx2) mis au point par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). La collecte des données a été menée par des enquêteurs formés dans le cadre du programme « une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » et les données saisies dans le logiciel INMUCAL.

*Harmonisation régionale des données sur la consommation alimentaire :*

- un atelier de formation régionale a été organisé les 17 et 18 octobre 2016 à Salaya, en Thaïlande pour former les équipes nationales à la réalisation du classement préliminaire au moyen de FoodEx2. Seize participants de sept pays de l'ASEAN ont obtenu un soutien dans le cadre du projet ;
- une formation identique à FoodEx2 a été organisée à Putrajaya, en Malaisie, les 20 et 21 octobre 2016. Cette formation de deux jours était conçue pour apporter un soutien au travail de la Malaisie qui joue un rôle de chef de file dans la région en vue de la création du centre d'évaluation des risques de l'ASEAN (ASEAN Risk Assessment Centre – ARAC).

## **E. ASPECTS FINANCIERS**

La présente section donne des informations sur les recettes et dépenses au cours de la première année d'activité du CTF2. Les informations financières relatives au projet d'enquête sur la consommation alimentaire sont fournies séparément puisque les recettes et dépenses pour ce projet sont gérées indépendamment des autres financements pour les activités du Fonds fiduciaire 2. Les dépenses de personnel et dépenses administratives associées au Secrétariat du CTF sont communes et apparaissent sous les aspects financiers généraux du CTF2.

### ***Recettes et dépenses du Fonds fiduciaire 2 en 2016***

Pour dresser un tableau financier complet, la présente section donne les informations financières suivantes :

- financement transféré à la fin de décembre 2015 du Fonds fiduciaire 1 au Fonds fiduciaire 2 ;
- contributions reçues en 2016 ;
- dépenses du Fonds fiduciaire 2 en 2016 ;
- dépenses relatives à l'enquête sur la consommation alimentaire.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le solde positif s'élevait à US \$724 678 et a été transféré du Fonds fiduciaire 1 au Fonds fiduciaire 2.

Au cours de la période janvier-décembre 2016, un montant total de US \$855 725 a été reçu sous forme de contributions de six États Membres et de la Commission européenne (voir le Tableau 1)

**Tableau 1**  
**Contributions reçues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016**

<b>Donateur</b>	<b>2016 (\$ US)</b>
Allemagne	110 988
Canada	143 164
Communauté européenne	264 862
États-Unis d'Amérique	105 000
Japon	163 820
Nouvelle Zélande	17 078
Suisse	50 813
<b>Total</b>	<b>855 725</b>

Les dépenses enregistrées par le Fonds fiduciaire du Codex pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 se sont élevées à US \$857 984 (dépenses d'appui aux programmes comprises). La ventilation des dépenses en fonction des catégories budgétaires est indiquée dans le Tableau 2 ci-après.

**Tableau 2**  
**Dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016**  
**(\$ US)**

<b>Soutien aux pays</b>	<b>191 219</b>
<b>Administration des projets*</b>	93 797
<b>Suivi et évaluation</b>	14 000
<b>Dépenses de personnel</b>	462 246
<b>Dépenses d'appui aux programmes</b>	96 722
<b>Total (y compris les dépenses d'appui aux programmes)</b>	<b>857 984</b>

\* Sont compris : les voyages du personnel, le matériel informatique, la traduction, les services de consultants, la communication (téléphone, impression, courrier).

***Recettes et dépenses 2016 du projet d'enquête sur la consommation alimentaire***

En décembre 2015, un accord a été signé avec la Commission européenne pour fournir un financement pour l'enquête sur la consommation alimentaire pour un montant total de EUR 350 000 (US \$384 615). Le premier préfinancement de EUR 105 000 (US \$115 384) a été reçu en janvier 2016. Les dépenses totales pouvant relever de ce financement en 2016 s'élevaient à US \$88 107 au 31 décembre 2016 (y compris les dépenses d'appui aux programmes).

\*\*\*\*\*

## Annexe 1

**Tableau des pays pouvant prétendre au soutien du Fonds fiduciaire du Codex 2 (CTF2)****Liste provisoire des pays pouvant prétendre au soutien du Fonds fiduciaire 2 (au 30 octobre 2015)**

103 pays peuvent prétendre actuellement à un soutien, ce nombre pouvant évoluer en cas de nouvelles adhésions au Codex. Sont inclus tous les pays avec un indice de développement humain faible ou moyen, les autres PEID à revenu faible ou intermédiaire et les PDSL avec un indice de développement humain élevé. Les PMA et les pays à faible revenu sont indiqués en **caractère gras**

Région du Codex					
Afrique (48)	Asie (15)	Europe (9)	Amérique latine et Caraïbes (16)	Proche-Orient (5)	Pacifique Sud-Ouest (10)
Afrique du Sud, <b>Angola, Bénin</b> , Botswana, <b>Burkina Faso, Burundi</b> , Cabo Verde, Cameroun, <b>Comores, Congo (République démocratique du), Congo (République du)</b> , Côte d'Ivoire, <b>Djibouti, Érythrée, Éthiopie</b> , Gabon, <b>Gambie</b> , Ghana, <b>Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie</b> , Soudan du Sud, Swaziland, <b>Tanzanie (République-Unie de), Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe</b>	<b>Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge</b> , Inde, Indonésie, Maldives, Mongolie, <b>Myanmar, Népal</b> , Pakistan, Philippines, <b>République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée</b> , Viet Nam	Arménie, Azerbaïdjan, Ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan	Belize, Bolivie, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, <b>Haïti</b> , Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Paraguay, République dominicaine, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname	Égypte, Iraq, République arabe syrienne, <b>Soudan, Yémen</b>	Fidji, Îles Cook, <b>Îles Salomon, Kiribati</b> , Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, <b>Samoa</b> , Tonga, <b>Vanuatu</b>

**Abréviations :**

PMA – pays les moins avancés

LIC – pays à faible revenu

IDH – indice de développement humain

PEID – petits États insulaires en développement

PDSL – pays en développement sans littoral

**Sources des informations :**Niveau de développement humain – <http://hdr.undp.org/en/content/table-1-human-development-index-and-its-components>Niveau de revenu – <http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>Listes des PEID et des PDSL – <http://unohrrls.org/about-sids/country-profiles/> et <http://unohrrls.org/about-llcds/country-profiles/>Liste des PMA – <http://unctad.org/en/Pages/ALDC/Least%20Developed%20Countries/UN-list-of-Least-Developed-Countries.aspx>

## Annexe 2

### Informations sur le premier cycle de demandes

Le premier cycle de demandes a été lancé le 8 mars 2016, 103 pays pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire. La date limite pour la soumission des demandes en ligne était fixée au 3 mai 2016.

Le processus de demande se compose des étapes suivantes :

- demandes soumises en ligne ;
- présélection par le Secrétariat du Fonds fiduciaire en fonction des critères ;
- envoi aux administrateurs régionaux de la FAO/l'OMS pour recueillir leurs observations ;
- évaluation par le Groupe d'examen technique en fonction des critères ;
- recommandations du Groupe d'examen technique envoyées au Comité directeur ;
- délibérations et décision finale du Comité directeur ;
- pays avertis de la décision par le Comité directeur.

Au cours du premier cycle de demandes, 41 demandes ont été reçues en ligne avant la date limite. Trente-huit d'entre elles remplissaient les critères de présélection suivants :

- la demande est soumise en temps voulu ;
- la demande est soumise par le point de contact officiel du Codex dans le pays ou dans le pays chef de file (pour les demandes collectives) ;
- toutes les coordonnées concernant le point de contact présentant la demande sont fournies ;
- le formulaire de demande dûment rempli et signé est téléchargé ;
- le plan d'action dûment rempli est téléchargé ;
- le budget dûment rempli est téléchargé ;
- les tableaux récapitulatifs 5.1 et 5.2 émanant de l'outil de diagnostic sont téléchargés.

Les trois autres pays n'ont pas rempli les critères de présélection, les documents additionnels requis n'ayant pas été soumis en ligne.

Trente-sept demandes individuelles et une demande collective ont été transmises aux conseillers régionaux de la FAO et de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments pour observation et mises à disposition du Groupe d'examen technique pour évaluation. La répartition par région des demandes dûment remplies est la suivante :

- 24 de la Région Afrique du Codex ;
- 4 de la Région Asie du Codex (dont une demande collective) ;
- 2 de la Région Europe du Codex ;
- 2 de la Région Amérique latine et Caraïbes du Codex ;
- 3 de la Région Proche-Orient du Codex ;
- 3 de la Région Pacifique Sud-Ouest du Codex.

Le Groupe d'examen technique a tenu sa première réunion préparatoire en mai 2016 et les membres du Groupe ont commencé à évaluer individuellement les demandes présélectionnées issues du premier cycle, selon les critères d'évaluation suivants :

- preuve d'une collaboration intersectorielle dans la préparation de la demande de soutien ;
- utilisation des résultats obtenus à l'aide de l'outil de diagnostic du Codex pour la conception et la justification du projet ;

- objectifs clairs du projet ;
- produits du projet clairs, mesurables et pertinents qui sont adéquats pour réaliser les objectifs du projet ;
- activités du projet claires, spécifiques, accessibles, réalistes qui sont appropriées pour réaliser les produits ;
- indication claire des calendriers et des responsabilités pour l'exécution des activités ;
- indication de la manière dont la durabilité des produits sera assurée après la fin du soutien au projet ;
- identification des risques et de stratégies d'atténuation des risques ;
- budget détaillé, réaliste et acceptable qui est en rapport avec le plan d'action du projet ;
- évaluation de la qualité d'ensemble du projet.

D'autres réunions du Groupe d'examen technique ont eu lieu pour débattre des évaluations individuelles et convenir d'une évaluation commune des demandes en utilisant les tables d'évaluation normalisées ; appliquer le tableau de notification des priorités (annexe 6 du document de projet) ; soumettre au Comité directeur les recommandations relatives aux demandes considérées comme suffisamment solides pour être soutenues ; convenir du format et de la teneur des observations écrites qui seront transmises en retour aux pays demandeurs ; discuter des enseignements tirés de ce premier cycle de demandes et établir un rapport à l'intention du Comité directeur.

Les recommandations du Groupe d'examen technique ont été envoyées au Comité directeur pour délibération à sa neuvième réunion, les 14 et 15 juin 2016. Le Comité directeur a décidé que les demandes du Ghana, du Kirghizistan, de Madagascar et du Sénégal bénéficieraient d'un soutien dès le premier cycle de demandes. Tous les pays demandeurs ont reçu des observations écrites du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex sur l'évaluation par le Groupe d'examen technique.

Entre septembre et décembre 2016, le Ghana, Madagascar et le Sénégal ont mis la touche finale au document de projet récapitulatif qui sera utilisé pour la mise en œuvre du projet et des contrats ont été établis pour la première phase des activités dans chaque pays. En décembre 2016, le Kirghizistan avait élaboré une première version du document de projet récapitulatif pour examen.

\*\*\*\*\*